



Voisenon, le 2 avril 2021

# CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-18 du Code général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le :

**Mercredi 7 avril 2021  
A 19 h 00  
En Mairie**

## Ordre du jour :

1. Information au Conseil municipal : décisions du Maire et dépenses engagées à compter du conseil municipal du 15 mars 2021
2. Approbation du procès-verbal du 15 mars 2021
3. Présentation du compte administratif M14 pour l'exercice 2020
4. Affectation des résultats M14 pour l'exercice 2020
5. Présentation du compte de gestion du receveur M14 pour l'exercice 2020
6. Subventions accordées pour l'exercice 2021
7. Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2021
8. Vote du budget M14 pour l'exercice 2021
9. Redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS
10. Approbation de l'extension du périmètre régional d'intervention foncière de Rougeau-Breviande sur une partie du territoire communal
11. Modification du périmètre du SDESM par l'adhésion des communes de Saint Pierre les Nemours, Montereau Fault Yonne et Fontenay Trésigny
12. Désignation d'un élu référent forêt-bois auprès de la Fédération nationale des communes forestières
13. Mise en place du Conseil des Sages
14. Mise en place du Conseil des Jeunes

Le Maire,

**Julien AGUIN**



**Le port du masque sera obligatoire et chaque élu devra apporter son propre stylo.**

**En raison des conditions sanitaires actuelles et conformément à la loi n 2020-6 1379 du 14 novembre 2020, la séance ne sera pas accessible au public. Néanmoins pour assurer la publicité des débats, la séance sera filmée et retransmise.**